

Les membres du bureau, les conseillers de l'Ordre et les deux secrétaires administratives sont tous à votre écoute et à votre service dans cette vaste région forte de 12 départements.

L'ordre, indispensable pour fixer des règles, des repères et un cap, est malheureusement trop souvent perçu comme un gendarme ne pensant qu'à sanctionner. Je fais le vœu grâce à la politique mise en œuvre par l'ordre que vous en ayez une toute autre perception.

Pour ma part, homme de conviction et semi-retraité, je suis de ce fait disponible, motivé et déterminé pour mener à bien les différentes missions inhérentes à mes responsabilités.

J'ai toujours été et je reste un partisan acharné de la conciliation. Tous les problèmes entre confrères ou entre confrères et patients doivent être traités en amont des Chambres Disciplinaires qui doivent être le dernier recours quand toutes les démarches de conciliation ont échoué. J'ai tenu et continuerai à tenir une permanence au siège du conseil régional pour vous recevoir et vous conseiller quand vous en éprouvez le besoin.

Quand des conflits voient le jour, nous n'hésitons pas à nous déplacer sur le terrain pour apprécier les situations et trouver les meilleures solutions possibles.

Bien que la perception de notre profession de Pédicure-Podologue se soit améliorée, celle-ci souffre encore d'un « déficit d'image » vis-à-vis du grand public, mais aussi des autres professionnels de santé et des Institutions territoriales et d'Etat. Je continuerai à représenter dans la région notre profession pour expliquer inlassablement qui nous sommes et ce que nous faisons, en participant à toutes les réunions et manifestations tendant à mieux faire connaître notre profession.

Professionnels de santé à part entière, nous sommes trop souvent concurrencés par des commerçants installés dans des commerces voyants et se faisant passer pour Podologue (sans l'écrire bien entendu...) ce avec publicité sur internet et dans les rubriques des pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Ils nous font de ce fait une concurrence déloyale et inacceptable.

Nous allons initier avec la faculté de médecine de Lyon, puis de Grenoble (comme cela se pratique déjà avec celle de Clermont Ferrand) une information sur notre spécificité de pédicure podologue à l'attention des jeunes médecins, nos prescripteurs et ce avant leur installation.

Nous vous rappelons que le site de l'Ordre :

<https://www.onpp.fr/conseils-regionaux/cropp-auvergne-rhone-alpes/accueil.html> est à même de répondre à beaucoup de vos interrogations. N'hésitez pas à le consulter. Vous y trouverez de nombreuses informations et des réponses aux questions que vous pourriez vous poser. A l'intérieur du site existe un espace qui vous est réservé en tant que professionnel, il est accessible avec vos identifiants et mots de passe.



Cependant, au cas où des questions ou problématiques personnelles subsisteraient, nos secrétaires qui travaillent à plein temps avec dévouement et tous les élus du CROPP restent mobilisés à votre service, dans l'intérêt collectif de notre profession en général et de chacun d'entre vous en particulier. Cette année encore, nous vous aiderons, vous accompagnerons, vous renseignerons et vous épaulerons dans votre exercice quotidien.

Gérard SOULIER

## 1 Éditorial

### 2 Déclaration d'ouverture ou transfert de votre cabinet principal / Les arnaques... / Au vu et au su de tous

### 3 Bilan comptable 2018 / Previsionnel 2020 / Agenda

### 4 La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager

### 5 & 6 Mouvements du tableau



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Aéroport Lyon Bron  
bâtiment B 14  
69500 BRON  
Tel : 04 72 36 06 54  
contact@auvergne-  
rhône-alpes.cropp.fr

Permanences  
téléphoniques

Lundi > vendredi  
13 h 30 - 17 h 30

Éditeur : CROPP Auvergne  
Rhône-Alpes  
Directeur/trice de la  
publication : Mr Gerard Soulier  
Rédacteurs : Mr Gérard  
Soulier, Mr Michel Despalle  
Dépôt légal : Janvier 2020  
ISSN 2677-9218  
Tirage : 1500 exemplaires

## DÉCLARATION D'OUVERTURE OU TRANSFERT DE VOTRE CABINET PRINCIPAL :

**Pensez à demander le formulaire de déclaration auprès du secrétariat du Cropp et posez toutes vos questions.**

Votre dossier déclaratif est vérifié par le Conseil de l'Ordre, lors des permanences au siège. Une attention toute particulière est portée sur les conditions d'exercices et le respect des dispositions de l'article R.4322-77 du Code de la santé publique.

Pensez à produire des photos de bonne qualité avec une vue d'ensemble. Ces photos doivent permettre aux Conseillers de vérifier notamment la situation du point d'eau, la présence d'une pièce fermée pour la réalisation et la retouche d'orthèses, le plateau technique,...

Vous devez donc veiller à la qualité des données transmises à l'Ordre, et nous informer de tout changement de situation dans un délai d'un mois, comme la loi vous y oblige.

L'Ordre est un guichet unique, vos informations y sont centralisées et partagées via le RPPS.

Ne prenez pas le risque de voir votre patient(e) revenir au cabinet parce qu'il n'a pas pu obtenir son remboursement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. C'est le plus souvent lié à manquement dans la mise à jour de votre situation !

## LES ARNAQUES...

Elles restent encore présentes, notamment les arnaques au RGPD, Aux tentatives d'escroquerie relatives aux Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Nous vous conseillons la lecture du dossier sur le site [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)  
**Soyons attentifs...**

## AU VU ET AU SU DE TOUS

Votre Conseil régional est régulièrement sollicité afin de régler des litiges avec des patients(es) mécontents de l'information communiquée au moment de l'établissement du devis.

Article R.4322-60. :

**« Lorsque le pédicure-podologue est conduit à proposer des prothèses ou des orthèses d'un cout élevé à son patient, il établit au préalable, un devis écrit qu'il lui remet »**

Voici un modèle type, que vous pouvez adapter en fonction de votre situation :

### DEVIS

Obligation gouvernementale :  
Article 28 de l'ordonnance N°86 1243 du 01/12/1986

Montant à prévoir pour la fabrication de vos semelles orthopédiques est de ..... Euros

La base Sécurité Sociale servant au remboursement est actuellement de : 28.86 Euros

Les mutuelles et caisses chirurgicales ayant une option orthopédie complètent tout ou partie de la somme due et ce en fonction des garanties souscrites.

Le fournisseur reconnaît avoir reçu en acompte pour la réalisation de cette commande la somme de ..... Euros

Le solde à régler lors de la remise des semelles sera donc de ..... Euros

À (ville) date / Signature

Le patient M ..... reconnaît avoir reçu un exemplaire du devis établi pour la confection d'une paire de semelles SO, ce, conformément à l'obligation faite au fournisseur par l'ordonnance 86 1243 du 01/12/1986

Il charge le Cabinet de Podologie de cette confection, pour laquelle il verse la somme de : ..... / ... Euros au titre d'acompte.

Fait à ..... Le .....

**Ainsi, La notion de consentement éclairé est ainsi respectée!**

## Bilan comptable 2018

### RECETTES En euros

Subventions + quotites + autres produits financiers 220 355

**TOTAL PRODUITS 220 355**

### CHARGES D'EXPLOITATIONS En euros

Charges externes de fonctionnement 33 406

Frais missions & indemnités & déplacement 42 772

Impôt et taxe 8 166

Charges de personnel charges sociales 81 242

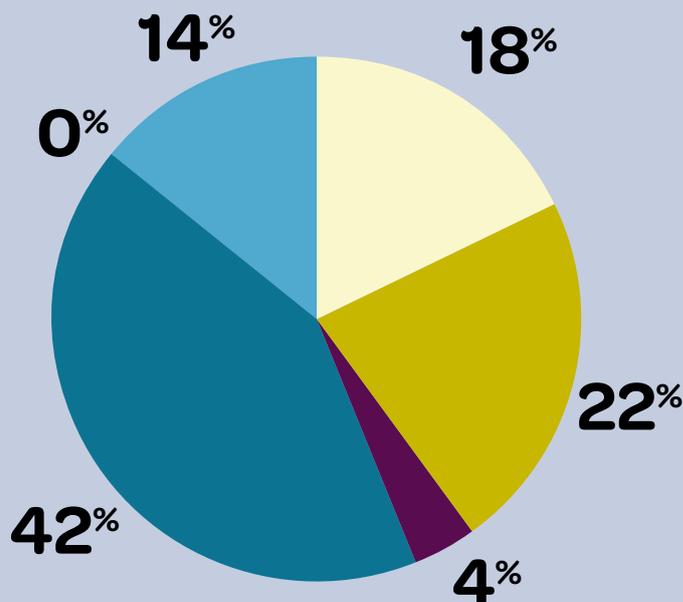
Dotations aux amortissements 641

Charges exceptionnelles 25 766

**TOTAL CHARGES 191 993**

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 28 362**

*Pour rappel, 2018 est l'année de la fusion entre le Cropp Auvergne et le Cropp Rhone-Alpes.*



## Previsionnel 2020

### RECETTES En euros

Subventions + quotites + autres produits financiers 158 539

**TOTAL PRODUITS 158 539**

### CHARGES D'EXPLOITATIONS En euros

Charges externes de fonctionnement 28 388

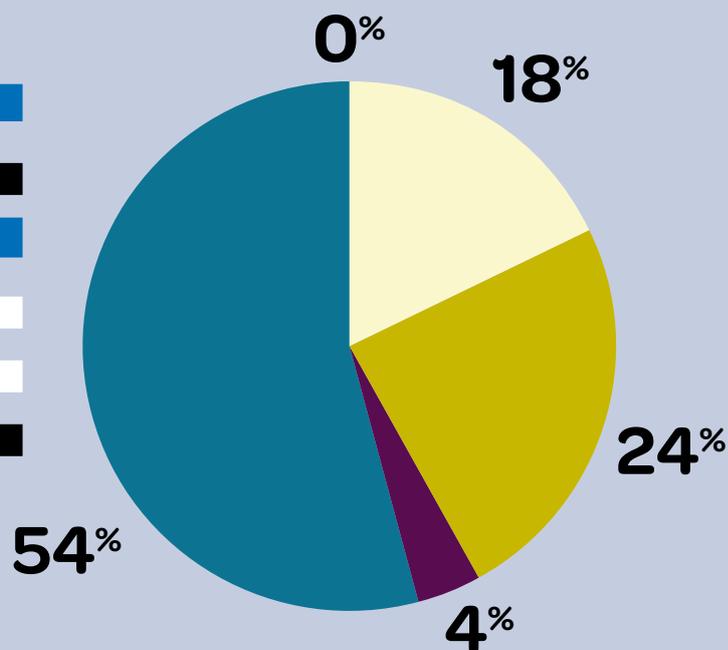
Frais missions & indemnités & déplacement 28 388

Impôt et taxe 6 401

Charges de personnel charges sociales 85 572

Dotations aux amortissements 641

**TOTAL CHARGES 158 539**



## AGENDA

### Conseils régionaux

**CR1:**  
10 mars 2020

**CR2:**  
9 juin 2020

**CR3:**  
8 septembre 2020

**CR4:**  
15 décembre 2020

# La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager

En 2015, l'ONPP initiait sa démarche qualité en pédicurie-podologie. Une action majeure, qui inscrivait notre profession dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques, saluée à l'époque par Agnès BUZYN, alors présidente de la HAS. 1365 d'entre vous se sont engagés volontairement dans cette première étape et nous les en remercions. Le recul et l'expérience acquise nous permettent aujourd'hui de faire évoluer positivement cette démarche qualité, afin qu'elle puisse se généraliser à l'ensemble des pédicures-podologues.

## > Inscrire notre profession dans une démarche d'amélioration continue

Depuis ses débuts, la démarche qualité répond à la mission de l'Ordre National des Pédiatres-Podologues de veiller à la qualité et à la sécurité des soins. Ce programme ambitieux a déjà permis d'agir concrètement en mettant à disposition des recommandations de bonnes pratiques et des « fiches qualité » et en développant un premier questionnaire d'évaluation. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et impliquer un maximum de professionnels. C'est pourquoi l'Ordre fait évoluer sa démarche en la rendant plus simple d'accès et en la dotant de nouveaux outils pour donner à tous les pédicures-podologues, les moyens et l'envie de progresser en continu.

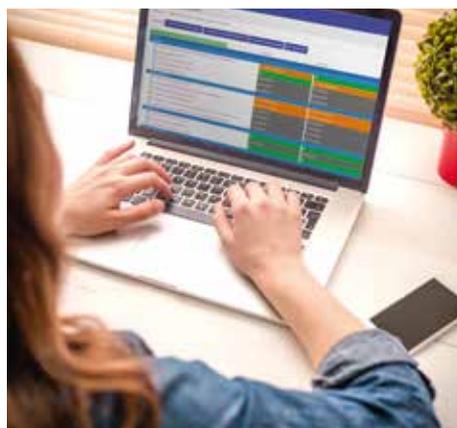
Cette nouvelle étape poursuit 7 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'exercice des professionnels en cabinet et garantir la sécurité des soins, de manière homogène pour l'ensemble de la profession.
- Permettre au pédicure-podologue d'autoévaluer ses pratiques professionnelles et son installation.
- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue et acquérir une « culture qualité ».
- Consolider la confiance de ses patients.
- Valoriser notre profession auprès des autres professionnels de santé et la légitimer dans un parcours de soins coordonné.
- Optimiser la transmission de son cabinet.

## > Un nouveau questionnaire d'autoévaluation interactif

Pour soutenir cette nouvelle version de la démarche qualité, l'ONPP a conçu un outil interactif permettant un suivi plus adapté. Sur son espace personnel en ligne, le praticien retrouve désormais le questionnaire d'autoévaluation, réorganisé autour de 9 thèmes. Il couvre les multiples champs de l'exercice professionnel et interroge le pédicure-podologue sous les angles de l'infrastructure de son cabinet, de ses pratiques, de l'hygiène, de la communication ou encore de la sécurité. 15 à 20 minutes maximum sont nécessaires pour le renseigner, en une ou plusieurs fois. En fonction des réponses données, certaines précisions, points d'alertes ou de réglementation pourront être proposées. Enfin, grâce à un code couleur (vert, orange, gris), le pédicure-podologue identifie immédiatement les points à améliorer et peut suivre l'avancée de sa démarche qualité au fil des mois.

Dès que le professionnel a validé son autoévaluation, une analyse est réalisée et consultable ou téléchargeable sur son espace personnel.



## > Un comité de pilotage à l'écoute des professionnels

En cas de doutes, de questions ou de commentaires, le professionnel peut entrer en contact, via l'outil d'évaluation ou par mail, avec un membre du Comité de pilotage, afin d'obtenir des conseils personnalisés.

Constitué au niveau national, ce comité se compose à ce jour de six membres nommés pour leurs compétences particulières et leur sensibilité à la démarche. Formés à la bonne conduite d'une démarche qualité, ils ont pour mission d'accompagner les professionnels à toutes les étapes du processus.

En plus de leurs conseils personnalisés, une quinzaine de fiches sont mises à la disposition du praticien sous l'onglet démarche qualité du site de l'ONPP, autour de 5 thèmes : l'hygiène, l'infrastructure, la sécurité, le parcours du patient, la qualité et l'amélioration continue.

## BON À SAVOIR

SI VOUS EXERCEZ DANS PLUSIEURS CABINETS, EN TANT QUE TITULAIRE OU COLLABORATEUR, VOUS DEVREZ REMPLIR UN QUESTIONNAIRE POUR CHAQUE LIEU D'EXERCICE.

*Retrouvez plus d'informations sur la démarche qualité en ligne, sur le site de l'ONPP, ainsi que dans votre dernier numéro Repères. N'hésitez plus, lancez-vous dans la démarche qualité en accédant au questionnaire d'autoévaluation via le site [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) – Espace pro*

## MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/07/18 au 20/09/19

### Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
ACQUAVIVA	PASCALE	69160	TASSIN LA DEMI LUNE	GRENIER	CLARA	43360	VERGONGHEON
ALEX	M-CHARLOTTE	74310	LES HOUCHES	GUY	ANTOINE	38090	VILLEFONTAINE
ANDRE	MAELLE	74230	THONES	HABI	MORGIANE	01800	MEXIMIEUX
ANDRIEUX	PAULINE	07200	S <sup>T</sup> MAURICE D'ARDECHE	HECQUET	CAROLINE	73100	PUGNYCHATENOD
AUPHAN	AURIANE	69006	LYON	JANNETTA	BERANGER	74230	THONES
BEATI	MARGAUX	69370	S <sup>T</sup> DIDIER AU MONT D'OR	JOURNET	GUILLAUME	38500	S <sup>T</sup> CASSIEN
BERNIGAUD	CAMILLE	01000	BOURG EN BRESSE	KESKIN	VICKEN	69150	DECINES CHARPIEU
BILLE DURAND	AURELIE	42140	CHAZELLES SUR LYON	LAGIER	MAXIME	38100	GRENOBLE
BLAIX	CHLOE	38950	S <sup>T</sup> MARTIN-LE-VINOUX	LAHAYE	MARIELLE	07600	VALS LES BAINS
BLONDIN	LUCIE	38470	VINAY	LESAGE	STEPHEN	74310	LES HOUCHES
BOINET	LOUISE	69003	LYON	LEYDIER	AUORE	42330	S <sup>T</sup> GALMIER
BOISSAC	THOMAS	01300	MURS ET GELIGLIEUX	LLORENS	SARA	69100	VILLEURBANNE
BOURRY	ALICE	07360	S <sup>T</sup> FORTUNAT SUR EYRIEUX	MANOHA	AUDREY	26000	VALENCE
BRAUD BOYAVAL ANNE SOPHIE		01240	CERTINES	MERCIER	MATHILDE	38000	GRENOBLE
BRILLON	MARGOT	69007	LYON	MEUNIER	MARGAUX	63270	S <sup>T</sup> MAURICE
CECCON LOVICONI PAULINE		38330	S <sup>T</sup> ISMIER	MEZARD	LOUISE	69160	TASSIN LA DEMI LUNE
CHANCY	CLEMENT	69007	LYON	MOISSONNIER	QUENTIN	69730	GENAY
CHAPON	LEA	07130	S <sup>T</sup> PERAY	MOREAU	PAULINE	03700	BELLERIVE SUR ALLIER
CHAROT	LUDOVIC	03000	MOULIN	MOUILLON	MATHILDE	26320	S <sup>T</sup> MARCEL LES VALENCE
CHIOCCINI	PAULINE	73420	MERY	MOUTON	ALIX	42000	S <sup>T</sup> ETIENNE
CLOCHETTE	ELISE	03100	MONTLUCON	MRDENOVIC	ALICE	63500	ISSOIRE
COMBRET	MATHILDE	15150	ROUFFIAC	MUNIOS	M.CHARLOTTE	26000	VALENCE
COTTIN	JULIE	26130	S <sup>T</sup> PAUL TROIS CHATEAUX	NAVORET	WILLIAM	38110	DOLOMIEU
COUDRET	MAXENS	01480	SAVIGNEUX	NGOA	DOMINIQUE	38120	S <sup>T</sup> EGREVE
DABIN SELARL GUILLEMETTE		69230	S <sup>T</sup> GENIS LAVAL	NOIRAUD	AURELIEN	73400	UGINE
DE BERNARDY DE SIGOYER ALINE		69500	BRON	OUTABACHI	MOHAMED	69008	LYON
DE LUCA	CAMILLE	69780	MOINS	PERENET	FANNY	38110	CESSIEU
DE PIETRO	FREDERIC	07460	BEAULIEU	PIRES	CHRISTIANE	38380	MIRIBEL LES ECHELLES
DELORME	JADE	38080	L'ISLE D'ABEAU	PLANET SELARL	ANTHONY	74500	EVIAN LES BAINS
DEWITTE	RICHARD	43700	S <sup>T</sup> -GERMAIN-LAPRADE	REY	MELISSA	42520	MACLAS
DUBOIS SELARL SYLVAIN		38090	VILLEFONTAINE	ROBIN	AMELIE	69005	LYON
DUBOIS SELARL VIRGINIE		38090	VILLEFONTAINE	ROCHAS	BENOIT	26120	UPIE
DUCLOS	FIONA	42100	S <sup>T</sup> ETIENNE	SERET	SOPHIE	26790	SUZE LA ROUSSE
DUMAS	ADELAIDE	69870	S <sup>T</sup> JUST D AVRAY	SICRE	ROBIN	01330	BIRIEUX
DURIER	JEROME	69500	BRON	STAGE	ANTOINE	74200	ARMOY
EMONET	MARIE-LYSE	69210	S <sup>T</sup> GERMAIN NUELLES	STALDER	PATRICIA	38300	BOURGOIN JALLIEU
FAUDEMÉR	ELOISE	42300	ROANNE	STEINBERG	ETIENNE	42230	ROCHE LA MOLIERE
FAYOLLE	CORALINE	43620	S <sup>T</sup> ROMAIN LACHALM	TASSIN	MARGAUX	69800	S <sup>T</sup> -PRIEST
FERNANDEZ	MORGANE	38110	S <sup>T</sup> CLAIR DE LA TOUR	TESSIER	CECILE	63000	CLERMONT FERRAND
FORNAS	DAMIEN	69480	LUCENAY	THERON	FANETTE	69390	VERNAISON
GAGNE	LOUIS	42290	SORBIERS	TROLLET	SEBASTIEN	69007	LYON
GALAUP	MANON	43230	PAULHAGUET	TRONIOU	JESSICA	03100	MONTLUCON
GONCALVES	ALEXANDRE	69230	S <sup>T</sup> GENIS LAVAL	VIGNE	ALEXIA	69003	LYON
GONTARD	MARIE	26300	CHATEAUNEUF SUR ISERE	ZIRA	MORGANE	01600	MISERIEUX
GOUPIL	MATHILDE	74200	THONON LES BAINS				

### Transferts vers CROPP AUVERGNE - RHÔNES-ALPES

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
ALVAREZ	MAXIME	74130	BONNEVILLE	BONNETAUD	ANTOINE	01250	CEYZRIAT
AMELANT	EMILIE	69420	CONDRIEU	BOTTE	J.-GUILHEM	69008	LYON
ANGLA	LUCIE	38400	S <sup>T</sup> MARTIN D'HERES	BRADLEY	LOUISE	07240	VERNOUX EN VIVARAIS
BATAILLER	ETIENNE	74570	EVIRES	BUISSET	LUDIVINE	01220	DIVONNE LES BAINS
BELKAHLA	MERIEM	69100	VILLEURBANNE	CALLET	CORINNE	74700	SALLANCHE
BIGOT	MARION	26000	VALENCE	CHOGNOT	LOUIS	03000	MOULINS
BLERIOT	CAMILLE	73100	AIX LES BAINS	DA SILVA	SARAH	01400	CHATILLON / CHALARONNE

MOUVEMENTS DU TABLEAU suite

Transferts vers CROPP AUVERGNE - RHÔNES-ALPES (Suite)

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
DELOUP	ERIKA	03100	MONTLUCON	METAYER	ALEXIS	26200	MONTE LIMAR
DEQUINCEY	LEA	69003	LYON	MORISSON	CLEMENCE	69004	LYON
DESCOMBES	SANDRA	03100	MONTLUCON	MSIKA	YANKEL	26400	CREST
DUFLOS	MARIN	43500	CRAPONNE /ARZON	NGUYEN	JULIA	26300	CHATUZANGE LE GOUBET
EUDES-FLAVIER	ALIZEE	38000	GRNOBLE	PETIT	LAURINE	38100	GRENOBLE
FAUCON	GUILLAUME	74250	VIAZ EN SALLAZ	PIGNIDE	LISA	63119	CHATEAUGAY
FAUDEAU	PAULINE	63000	CLERMONT FERRAND	POIRIER	BRICE	42300	ROANNE
FRELY	SOLENE	69002	LYON	POULAIN	MARIE	38230	TIGNIEU-JAMEYZIEU
GARCON	CHARLOTTE	26130	PONT S <sup>T</sup> ESPRIT	RIESTERER	CELINE	03000	MOULIN
GAUTROT PIERRE-OLIVIER		74940	ANNECY LE VIEUX	SCOUARNEC	GEOFFREY	03700	BELLERIVE SUR ALLIER
GOTTI	MARGAUX	74800	LA ROCHE SUR FORON	SEAN	ABJEAN	73000	CHAMBERY
HALUT	HELENE	07000	PRIVAS	TATINCLAUX	INES	74200	ARMOY
JAIN SCHAFF	CAROLINE	01090	MONTMERLE SUR SAONE	TAUPIN	OCEANE	43000	LE PUY EN VELAY
JALAT	LAURIE	26160	LA BEGUDE DE MAZENC	TRAVERS	LUCIE	69008	LYON
LEGROS	CECILE	73170	YENNE	UNG	BOUN	07340	SERRIERES
LEMAITRE	NATHALIE	03800	S <sup>T</sup> B. DE ROCHEFORT	VIRTUOSO	FLORIAN	74000	ANNECY
LINEZ	ROMAIN	07140	LES VANS	VIVIER	CAMILLE	03190	VAUX
MAILLARD	AURORE	74440	VERCHAIX	VOLPE	CECILE	63000	CLERMONT FERRAND
MEDINA	ELODIE	38380	MIRIBEL LES ECHELLES	WACQUEZ	GREGOIRE	01250	TOSSIAT
MENDES	CORENTIN	73190	CHALLES LES EAUX				

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Nom	Prénom
BARROIS	MATHILDE	LINQUE	GUILLAUME
BEATI	MARGAUX	MAHE	JENOVEFA
BONNEFOY	CAMILLE	MAUREL	THIBAUT
COLLET	PHILIPPINE	MOREAU	PAULINE
DE BAILLIENCOURT	MARC	PERLUXO	CHRISTIAN
DESANGLOIS	BENEDICTE	PREVOST	ALBANE
GIUSTINIANI	MATHILDE	RIESTERER	CELINE
GODIN	DAVID	SEGALEN	MAXIME
GUEMAR	LINDA	TEMPLIER	CORALIE
LEFRANC	VALERIE	THOMAS	ARMELLE
LEYDIER	AURORE	VERCOUSTRE	ALEXIS

Cessation d'activité

Nom	Prénom	Nom	Prénom
BABIAN	BERNADETTE	LOMBARD	PIERRE
BODARD	ALAIN	MALEYRIE	MIKAEL
BOUCLIER-PERCHAT	VALERIE	MALHERBE	ANNICK
CARON	MARIE-CHRISTINE	MATHEY	BRIGITTE
DECOUX	GUY	MICHEL	MARIE-CHRISTINE
EXBRAYAT	BRIGITTE	NOEL	DAMIEN
FAUCON	GUILLAUME	OBEDIA	VALERIE
GALLAVARDIN	ANNICK	PAREAU	CHRISTINE
GONGUET	CLAIRE	PASQUETTE	ANNE-MARIE
GRONDIN	DOMINIQUE	ROGE	MARIE-CHRISTINE
HERGAUX	DANIELE	SEGUIN	JOCELYNE
ISNARD	BRUNO	THIERS	MICHELE
JACQUEMIN	NADINE	VAN SCHAMELOUT	MARIE-CHRISTINE
LAHAYE	MARIELLE	VITIELLO	CHANTAL
LINQUE	GUILLAUME	WARTELLE	GABRIEL